

Chanoine Brugière

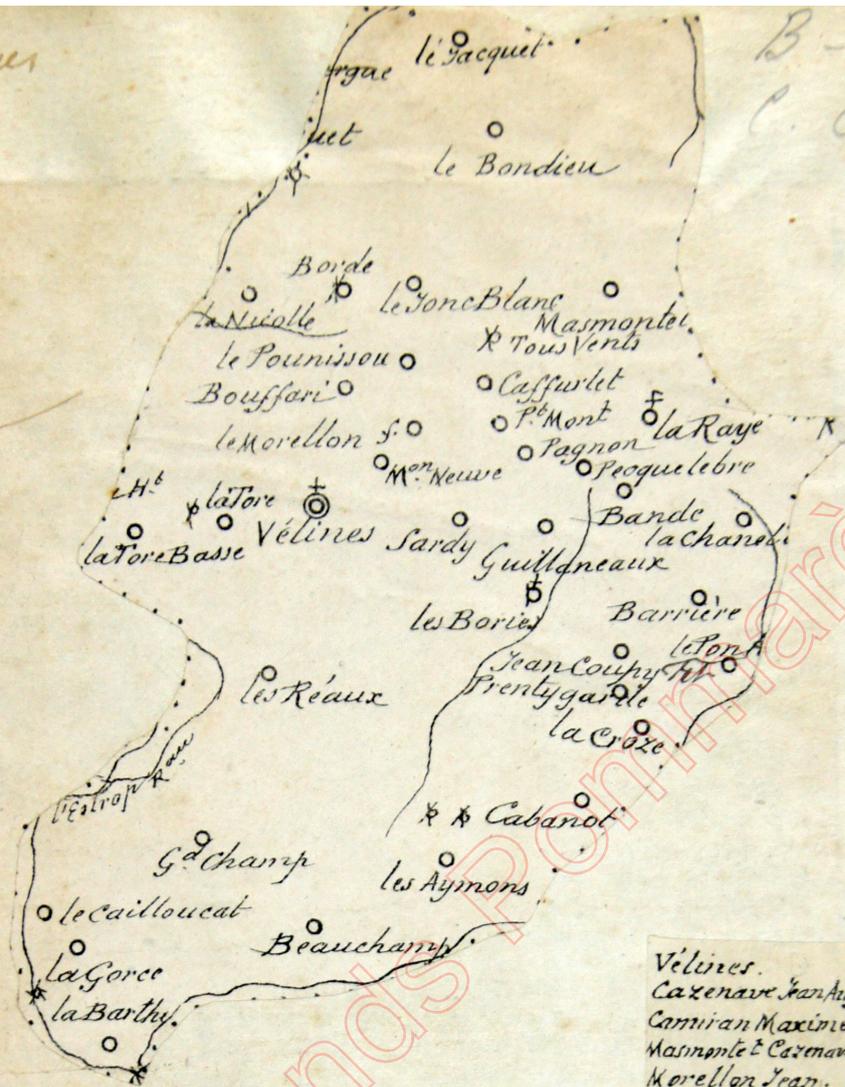
Vélines



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Vélignes

B-19
C-2-7
8



Vélignes.
Cazenave Jean Auguste Fr. 1808
Camiran Maxime . . . 1808
Masmontet & Cazenave J. 1810
Moreillon Jean . . . 1831
Masmontet de Cax. Jacq. 1837
Dambier Pierre . . . 1838
Bonne & François. 1840
Masmontet de Cazenave. 1845
Marquis Sébio . . . 1851
Benoit . . . 1861
Dambier Pierre . . . 1870
Bonnet François . 1888.

121 Vélignes ainsi composé:	Bouffari. 14	1 Pagnon. 17/2 EN	3.
G ^d Rue	43	Pecquclèbre. 17/2 EN	3.
le bourg	20	1 Pierrejay. 2ND	2
Nord du Cimetière	1	1 le Pounissou IN	7.
Rue Puits de la Carrière	25	1 Trentygarde. 2SE.	6
Rue de Chez Pillac	2	3 la Raye. 17/2 NE	4
Rue de Chez M ^{re} Bachon	3	1 les Réaux. 17/2 EN.	20
Rue de Chez Marchand	3	2 Sardy 7E	1
Rue de Chez Gagnoulet	4	Guillaneaux. 17/2 E.	1
Rue du Présbytere	4	le Jonc Blanc. 17/2 NE.	3
Total du bourg :	135	M ^{re} Neuv. 7NE. 2 (ou Brandeau)	
les Aymons . 3SE	13	Masmontet. 2NE	15
Barrière . 7/2 E	9	1 M ^{re} de Couin. 7/2 E.	2
Bande 2E N	3	M ^{re} des Aymons (ou Réaux) 7SE.	1
la Barthe 45	1	M ^{re} du sire 2E0	
Beauchamp. 35	2	M ^{re} de Clarbis. 45.	1
le Bondieu. 7/2 NE.	2	le Pont. 17/2 E	1
le Bordieu IN	3	5. le Moreillon. 1NE. 2	2
les Borias. 17/2 E	5	1 le P ^e Mont. 17/2 NE	2
		5 la Nicolle . 17/2 ND	

Vélines. 860 hab., 290 communicants (50 h., 1000 comm. ann.); 150 hab. dans la ville; 1047 hect.; 6^m 108^m allit.; à 34^k de Bergerac; 66 Kil. de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 85,02 x 56.
Revenus (Fabrique en 1871) 907^m (Ch. 667^m)

Sol: Mollasse. Calcaire d'eau douce siliceux.
Calcaire tertiaire marin. Carrières.

Titulaire et Patron: St Martin de Tours le 11 novembre (Statist. de l'Evêché).

Vélines, aujourd'hui chef lieu de canton était avant la Révolution le siège d'un archiprêtre qui avait succédé à l'ancien archiprêtre de Montravel, et comprenait 30 paroisses.

L'église, qui est irrégulière, se compose de deux nefs dont l'une de style roman, et voûtée, l'autre de style gothique lambrissée. Sa première est du XII^e, la deuxième du XIII^e. Ces deux nefs sont séparées par des piliers très massifs destinés à supporter les voûtes. Il y avait une chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église au XIII^e. (R. F. Charles, Titul. et Patrons). — 8 Croisées — 2 portes. — Une chaire en pierre, sans abat-voix. — 2 statues de la Vierge.

Cloche. La cloche étant hors de portée, j'ai pu difficilement en prendre l'inscription:

(M^e Moliné parrain. M^{me} Dambier marraine. Adjoint M. Ceras de Rochefort. M^{me} de Camiran. M. Dambier médecin. M. Sacroix. M. Gaston. M. Record receveur. M. de Berjon. Fondus par M. Vauthier à St Emilion (année ?)

Cimetière à 200 m.

Presbytère à 10 mètres. Rebâti à neuf. Jardin de 10 à 12 ares. (Arch. de la Dord. 276 n^o 206) à Vélines. Vente à Magne Palu officier de santé de la commune... un lopin de terre ayant clepion du de la cure. 250^m. Périgueux 5 messidor an IV.

2 écoles. — Cinq ou six cent francs de secours pour les malheureux. — Confrérie du Scapulaire de 25 juin 1843. Confrérie du Sacré-Cœur — 3 cabarets; 2 cafés.

Ses principaux produits sont les vins et les céréales, le tout d'excellente qualité.

La population compte environ 200 protestants. Il y a peu de bourgeoisie; presque tous les habitants sont de petits propriétaires; il y a quelques artisans et quelques marchands dans la ville, si on peut donner le nom de ville à une si faible agglomération. L'esprit y est bon et religieux; on dit que les protestants y sont ardents. La paroisse est d'un service difficile à cause des boues en hiver. Ruisselles de l'Estrop à l'ouest; à l'est celui des Crabides qui va se jeter dans l'Estrop. — Fontaine de Moreillon N.E.

Une charte de Guillaume de Nanelan évêque de Périgueux (1131-1138) concède à l'Abbaye de St Florent de Saumur plusieurs églises dans

son diocèse, il énumère, entre autres « Ecclesiam
sancti Frontonis de Vestitionibus » on sait que
cette église se trouvait dans l'archiprêtré de Veli-
nes mais on n'a pu, en de terminer le lieu
d'une manière certaine.

L'église de Velines est mentionnée dans les
pouillés du XIII^e. « eccl. de Balinas, Belinas,
Velinas » dans celui de 1382 « eccl. de Velhi-
nis » ; « Cure de Velines » à la coll. de l'Evêque
(Pouillé de 1516-1538, etc. etc.)
on cite en 1342 l'église de St. Laurent de
Velines (Esp. V.)

À Aubas de la côte sud, près des Réaux il
y avait une ou plusieurs chapelles au lieu
dit. aux Capelles. Ses gens de l'endroit se sou-
viennent d'en avoir vu les ruines.

Il y avait une chapelle aux Bories. On
prétend même qu'il y avait en ce lieu la
ville des Rouchilles. On ajoute que le fon-
dateur de cette ville était Roccilio qui
avait deux frères dont l'un appelé Gardie
a donné son nom au village de Sardy et
l'autre Velline d'où Velines. Sans ajouter
à cette tradition plus d'importance qu'il
ne faut nous ne devons pas oublier de
mentionner les antiquités qu'on a décou-
vertes dans ces parages. Ce sont des briques
romaines, des meules à bras, des monnaies
de Probus et de Constantin, un grand nom-
bre de débris antiques. Se côté ou est aussi
parce de plusieurs grottes qu'on dit assez
curieuses à visiter. — Signalons encore à
cinq ou six cent mètres au nord ouest de Veli-
nes (du chef-lieu) des terres romaines qui n'ont
pas été fouillées si ce n'est pour les travaux
agricoles; on m'a montré plusieurs débris
de tuyaux carrés et briques en terre cuite
en provenant.

À La Raye chapelle domestique solidement
et élégamment bâtie, à M^r Ceron de Rochefort.
Arnauld de Cervole. (1352, 1366.) Arnauld de
Cervole surnommé l'Archiprêtre, avait été pour-
vu, quoique laïc et marié de l'Archiprêtré
de Velines. C'était un homme de guerre, chef-
de routiers qui avait bataille dans le Bor-
delaiz, La Saintonge, la Normandie, la Provence,
la Bourgogne, l'Alsace et qui avait presque
égale la réputation de Duquesclin, son con-
temporain. — M^r Ph. de Bérredon a publié des
scelus d'Arnauld de Cervole dont le dessin est
« un cerf passant surmonté du heaume, champ
losangé » ; « un cerf à une bordure besantée »,
écusson timbré d'un heaume dont le cimier a
disparu. Sigillogr. du Périg. n. 227. — sur
Arnauld de Cervole voir le Bull. hist. et archéol.
du Périgord VII, 415 et VIII, 120; Calendrier 1848, 241.

Archiprêtres, curés et vicaires de Velines. — Compastus. 1816. 34.
Hasard Dufoc. 1633. 64. de Bernard prieur et vic. 1747. Soulages. des. 1834. 35.
Carrier. Arch. 1664. 69 Fournier. Arch. 1747. 83. Junières. 1835. 36.
Shert. vic. 1672. Garlandier. vic. 1722. 74. Gimestet. vic. 1719. 36. 28.
Berard. Arch. 1628. 178. Darfeuille. vic. 175. 76. Laporte. 1838. 73.
Pepin. vic. 1691. 139. Théulier. vic. 1727. Sacoste. 1873. 88.
Lapeyrière. vic. 1742. 43. Tardif de Sabordrie. Arch. 1783. 89.
Sabonne. vic. 1744. 47. Noujardé. 1792.

— Sac de la maison noble de La Gorce et de la
maison de la Barthe en 1621. (Extrait de l'Arti-
cle du Chroniqueur année 1853 p. 222 et suiv.)
Nicolas de Casenave seigneur de Montrave
ayant épousé Magdelaine de la Jonie en
1617, c'est par ce mariage que la maison de
La Gorce passa à la famille de Casenave.
M^r de Théobon, révolté contre le Roi Louis
XIII n'ayant pu surprendre la ville de Berge-
rac, dont le gouverneur M. de Rambures
avait été averti à temps par Nicolas de
Casenave, se porta dans la soirée du 26 xbre
1621 sur la maison noble de la Gorce en fai-
sant des paroles de destruction et de mort,
il était accompagné d'une escorte de gens de
guerre tant à pied qu'à cheval. Ses soldats
pénétrèrent dans la maison enfermèrent
dans une chambre la femme de Nicolas de
Casenave, sa belle-mère, sa belle-sœur et
cinq ou six petits enfants pendant toute
la nuit et toute la journée qui suivirent,
sans permettre qu'on allumât du feu pour
les préserver du froid rigoureux qui se vis-
sait alors, ni qu'on leur donnât la moi-
dre nourriture, mais eux ils mangèrent
burent et pillèrent tout ce qui tomba entre
leurs mains. Ayant trouvé dans la maison
des habits de prêtres et des pains d'autel ils
se livrèrent aux plus odieuses profanations.
Le lendemain ils se rendirent à la métairie
de la Barthe mirent le feu à la grange et au
pignonier, après quoi ils retournèrent à
La Gorce pour achever le pillage qu'ils avaient
commencé. Le soir venu femmes et enfants fu-
rent passés au milieu des injures et des vi-
lains propos de ces bandits sans qu'il leur fût
permis de rien emporter. Ils chargèrent alors
sur des charrettes ou dans des bateaux le
mobilier, emmenèrent tous les bestiaux et ne
quittèrent la place que lorsque tout fut en-
levé ou saccagé et qu'il ne resta plus rien
à détruire. (Ces détails ne sont qu'un
extrait du procès verbal dressé après l'évé-
nement.) — Chapelle de l'Estrot — (fin).